

ASSOCIATION ADES Europe

Affiliée à l'Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence :
Association reconnue d'utilité publique agréée association d'éducation populaire

CENTRE EDUCATIF L'ESTELAS

PROJET DE SERVICE

Unité 1

JUIN 2009

INTRODUCTION	3 à 5
I. LA POPULATION ACCUEILLIE	5 à 8
1.1 Sa provenance	5
1.2 Son orientation	5-6
1.3 Ses caractéristiques	6 à 8
II. OBJECTIFS PRINCIPAUX ET AXES DE TRAVAIL	8-9
2.1 Objectifs principaux	8
2.2 Axes de travail	8
2.2.1 Autonomisation	8
2.2.2 Responsabilisation	8
2.2.3 Socialisation	9
III. OUTILS ET MOYENS DE L'HEBERGEMENT COLLECTIF	9 à 24
3.1 Composition du groupe de jeunes	9
3.2 Support de la pratique éducative	9-10
3.3 Outils support de la pratique éducative	10-20
3.3.1 Outils d'action éducative à visée individuelle	10-14
3.3.1.1 <i>Le projet personnalisé</i>	10
3.3.1.2 <i>Les temps d'entretien personnel</i>	11
3.3.1.3 <i>Le travail avec les familles</i>	11
3.3.1.4 <i>Le réseau / Les partenaires</i>	12
3.3.1.5 <i>La santé</i>	12
3.3.1.6 <i>La classe interne</i>	12
3.3.1.7 <i>La Psychologue</i>	13-14
3.3.2 Outils d'action éducative à visée collective	14-20
3.3.2.1 <i>La réunion des jeunes</i>	14-15
3.3.2.2 <i>Les ateliers et chantiers éducatifs</i>	15
3.3.2.3 <i>Les transferts</i>	15
3.3.2.4 <i>Les activités</i>	15
3.3.2.5 <i>Les règles de vie du groupe</i>	16-19
3.3.2.6 <i>Les outils d'information</i>	20
3.3.2.7 <i>Le document individuel de prise en charge</i>	20
3.3.2.8 <i>Le livret d'accueil</i>	20
3.4 Outils de communication interne	20
3.5 Une journée type à l'unité 1	21-24

ANNEXES

- Le recueil d'information santé (RIS)
- Le cahier de procédure
- Le document Individuel de Prise en Charge (DIPC)
- Le livret d'accueil

INTRODUCTION

L'unité 1 est un service accueillant des jeunes âgés de 12 à 14 ans (avec dérogation à 11 ans pour les fratries) placés au titre de l'article 375 du Code Civil ou de l'Ordonnance du 2 février 1945 ainsi que des placements administratifs.

Ce service d'Hébergement Collectif est mixte et dispose de 12 places dont une place d'accueil d'urgence.

Deux bâtiments composent l'Unité 1 :



Dans le premier, de plein pied, se trouve 12 chambres individuelles, un petit salon, une salle informatique ainsi que le bureau des éducateurs et le bureau des surveillants de nuit.



Une chambre individuelle



Le bureau des éducateurs



Le second, situé à quelques mètres du premier, accueille un grand salon, une cuisine, une salle à manger, la classe interne et la salle de gymnastique.



La salle de gymnastique



Le grand salon salle à manger

Un parc arboré de 4 000 m² est à la disposition des jeunes accueillis. Ils disposent aussi d'un terrain de basket, de hand-ball, de foot, d'une piscine et d'une salle de gymnastique. Ce cadre verdoyant est synonyme de calme, de détente et de quiétude. Il rompt pour certains jeunes avec des habitudes citadines parfois désocialisantes.

Aussi, le projet pédagogique privilégie un travail autour d'un processus de rupture symbolique d'avec des fonctionnements et des pratiques inadaptées socialement. Il s'agit donc de proposer une prise en charge basée sur le partage de normes et de valeurs dans un groupe centré sur la vie quotidienne. C'est à cette condition et à partir de ce travail que s'appréhende l'environnement et que débute la dynamique de l'intégration sociale de chaque jeune (Education Nationale, Formation Professionnelle, Associations Sportives et Culturelles, stages...).

Si les problématiques ou plutôt les symptômes caractérisant ces jeunes sont souvent connus et repérables (violence verbale, physique, opposition, rejet

scolaire, repli sur soi...) les trajets de chacun sont pourtant très différents, singuliers et personnels.

La difficulté de notre travail réside dans le fait de gérer cette différence au travers d'un collectif et par la même de trouver le juste équilibre entre l'action éducative collective et individuelle.

L'équipe, pour mener à bien ce travail, est composée de :

- 1 Directeur
- 1 Adjoint de direction
- 4 Educateurs
- 1 Agent de service
- 1 Agent d'entretien
- 2 Surveillants de nuit
- 1 Psychologue
- 1 Educatrice scolaire
- 1 secrétaire éducative
- 3 personnels administratifs

I. LA POPULATION ACCUEILLIE

1.1 SA PROVENANCE

Les jeunes accueillis sont à 90 % issus du département de la Haute-Garonne. Ce service a la particularité de pouvoir recevoir des fratries : 40 % des enfants hébergés sur l'unité 1 sont issus de fratrie.

1.2 SON ORIENTATION

Le public accueilli au sein de l'unité 1 est issu d'une pluralité d'orientations :

- **De l'ordonnance du 2 février 1945**, relative à la délinquance des mineurs, dont les principes fondamentaux peuvent se résumer par :
 - l'excuse de minorité, c'est-à-dire la réduction de moitié de la peine requise pour l'acte commis, au vu de l'âge de l'auteur.
 - De la priorité faite de l'éducatif sur le répressif.
- **De l'article 375 du Code Civil** qui découle de l'ordonnance de 58 et légitime le cadre des assistances éducatives de la protection de l'enfance.

- **D'un placement d'urgence (1 place)**

En effet, l'Etablissement accueillant des placements judiciaires se doit d'accueillir des jeunes dans ce cadre.

L'Estelas fait d'ailleurs partie du dispositif d'accueil d'urgence de la Haute-Garonne.

La durée de ces placements est au maximum de 15 jours renouvelables 1 fois. Néanmoins, même si ce n'est pas la finalité du placement en Accueil d'Urgence, nous avons parfois vu des Accueils d'Urgence qui ont basculé sur des placements classiques avec OPP.

Malgré tout, l'objectif principal de l'Accueil d'Urgence reste d'accueillir un jeune qui n'a aucune solution d'hébergement (famille, institution, ...) et de permettre au service placeur de trouver une solution adaptée à la problématique de l'enfant ou de l'adolescent.

Ce placement étant de très courte durée, une scolarisation en milieu ordinaire n'est pas possible. De fait, nous proposons un bilan scolaire ou un maintien des acquis en classe interne, ainsi que divers chantiers au sein même de l'Estelas.

1.3 SES CARACTERISTIQUES

- Le nombre

12 jeunes peuvent être accueillis sur l'Unité 1. Ils ont entre 12 et 14 ans (avec dérogation à 11 ans pour les fratries).

La capacité est de 12 places (mixte) dont une place en Accueil d'Urgence.

- Ses fondamentaux

Tout en considérant que le trajet de chaque jeune est singulier et qu'il se construit lui-même de façon personnelle et unique, nous pouvons, sans généraliser ou tomber dans un schématisme réducteur, remarquer qu'il existe de nombreuses problématiques communes à ce public, à savoir :

- Ils ont pour la plupart d'entre eux été les **victimes de carences éducatives ou affectives** voire des deux.
- Une **déscolarisation partielle ou totale** (refus, échec, blocage, désintérêt, phobie...).

- Une **perturbation de leur système relationnel**, avec généralement des difficultés à maîtriser le temps, l'espace.
- Une **incapacité à la projection** à moyen et long terme.
- Une **incapacité à différer le plaisir immédiat** et à sublimer les pulsions qui émergent souvent de façon brutale et inattendue, se transformant en crise dès lors qu'on oppose la référence à la loi, en tant que référence symbolique.
- Une **incapacité à se positionner** au vu de leur place et rôle dans la problématique familiale. Dans ce cas, ils demeurent souvent englués dans une position fusionnelle pouvant être néfaste à leur évolution générale, c'est-à-dire comme le décrit Françoise DOLTO « ils sont perméables aux angoisses de leurs parents »¹.
- Une **incapacité à gérer et organiser des temps d'inactivités**.
- Un **effondrement de l'estime de soi** (dimension narcissique du sujet).
- Une **difficulté à exprimer ses émotions, ses affects** et à se **positionner dans un conflit**.

Une des conséquences de ces troubles est que généralement, ces jeunes sont intolérants à toutes frustrations. Ils ne supportent pas les contraintes, notamment celles liées, posées, par un cadre précis, clairement délimitées par des lois, des règles que représentent une Institution, un groupe de vie. Ils se confrontent fréquemment à ces limites, les testent.

Parallèlement à ces constats énumérant leurs « agis » en terme de comportement, il nous apparaît comme essentiel de tenir compte de cette réalité dans une logique de « dire symptomatiques ». Alors, les jeunes ne sont plus réduits à leurs faits et gestes de façon stigmatisante mais comme des adolescents dont la souffrance, l'angoisse, le malaise et la détresse, empruntent de nombreux chemins.

Face à cette réalité, le travail de l'équipe consiste à :

- Développer les potentiels intellectuels, affectifs et corporels des jeunes et les **amener vers une plus grande autonomie quotidienne et sociale possible**.
- **Donner confiance en leurs possibilités** et développer chez eux un esprit d'initiative.

¹ F. DOLTO, La cause des adolescents, Editions Robert LAFFONT, PARIS 1988.

- Inculquer le sens des responsabilités et un certain savoir-faire, le tout **dans un souci de savoir-être**.
- **Favoriser le désir** d'apprendre, de comprendre, de communiquer.

II. OBJECTIFS PRINCIPAUX ET AXES DE TRAVAIL

2.1 OBJECTIFS PRINCIPAUX

L'expérience de vie collective a pour but de favoriser, pour l'usager, l'intégration progressive du principe de la règle et de la loi, avec la visée d'encourager une démarche de socialisation et de responsabilisation en vue d'une certaine autonomie. En parallèle, la pratique a comme dessein d'assurer un relais de la fonction éducative parentale.

2.2 AXES DE TRAVAIL

2.2.1 Autonomisation

- Travail sur l'autonomisation intellectuelle (favoriser la créativité, l'esprit d'initiative, le désir de s'exprimer, le désir d'apprendre et de comprendre), favoriser un certain savoir-faire.
- Travail sur le quotidien, la gestion des chambres, du lieu de vie, la confection des repas...

2.2.2 Responsabilisation

- Travail sur la confiance (ex : en donnant des responsabilités aux jeunes lors des sorties, activités ou en transfert).
- Travail sur le quotidien en guidant sans être trop présent, en se détachant progressivement sur des temps de lever, repas, ménage, coucher... afin que le jeune puisse se prendre en charge sur ces temps-là.
- Favoriser l'initiative personnelle.

2.2.3 Socialisation

- Travail sur le lien avec la famille.
- Travail sur l'extérieur : clubs sportifs ou autres, associations, les sorties (restaurant, cinéma, courses...).
- Travail sur l'insertion scolaire ou professionnelle, en s'appuyant sur le réseau de partenariat avec les possibilités environnementales.
- Proposition de stage, d'apprentissage...

III. OUTILS ET MOYENS DE L'HEBERGEMENT COLLECTIF

Le principal support, utilisé pour l'action éducative, demeure la mise en place d'un cadre adéquat aux buts poursuivis et aux caractéristiques de la population concernée. Celui-ci emprunte et se décline suivant de nombreux axes.

3.1 COMPOSITION DU GROUPE DE JEUNES

Dans le partage de la vie collective, la composition du groupe doit être prise en considération tant il participe au processus de dynamique de groupe et d'individualisation. Par exemple, pour le repas du soir deux groupes peuvent être constitués, soit en fonction de l'âge soit pour des questions d'affinités et de choix validés.

3.2 SUPPORT DE LA PRATIQUE EDUCATIVE

Dans ce cadre, le travail de l'équipe s'appuie sur plusieurs fonctions fondamentales de l'acte éducatif qui s'inscrivent dans le champ de la structuration objective et sociale de l'individu.

Aspect de la prise en charge relatif à :

- L'accueil.
- La sécurisation.
- L'ancrage.
- La territorialisation.

- Dimension de l'alimentaire et de l'hébergement, en bref à l'ensemble des éléments qui concourent à favoriser la constitution de l'enveloppe affectives « et du support contenant ». La question est bien de créer un cadre familial qui sécurise.
- Aspect de la prise en charge relatif à l'organisation de la vie collective « montage de l'interdit » : c'est l'élaboration commune, remaniement de la règle interne au groupe. Cette action permet la permanence et continuité du cadre structurant et collectif, elle garantit les échanges qui s'y développent lorsque ces échanges ne nuisent ni à la cohésion du collectif ni au respect des libertés individuelles.
- Dans ce cadre, l'expérience de la vie collective a pour but de favoriser pour le sujet, l'intégration progressive du principe de la loi avec la visée d'accompagner et de parfaire l'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune.

3.3 OUTILS SUPPORT DE LA PRATIQUE EDUCATIVE

3.3.1 Outils d'action éducative à visée individuelle

3.3.1.1 LE PROJET PERSONNALISE

Dans un souci de cohérence, l'action de l'équipe considère les places et rôles de chacun des intervenants réunis autour d'un même objectif : le projet. A ce stade, le jeune devient acteur et auteur de son projet.

L'essentiel n'est pas qu'il soit ambitieux, il doit particulièrement et primordialement permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

Le projet personnalisé est travaillé en amont de son écriture, en effet, il nécessite un temps où la connaissance et la reconnaissance mutuelle entre l'éducateur et l'usager sont en œuvre. C'est alors qu'il appréhende la situation singulière de l'usager selon plusieurs entrées possibles, à savoir :

l'approche sociologique, socio-économique, psychologique, pédagogique et éducative. Il n'apparaît cependant pas comme une finalité éducative mais comme un outil de la pratique professionnelle où usagers, éducateurs et partenaires participent de leurs places et rôles. Dans ce cheminement progressif, l'écriture du projet est un moment crucial. C'est l'instant fondateur du travail qui va suivre.

3.3.1.2 LES TEMPS D'ENTRETIEN PERSONNEL

En plus des entretiens qui se déroulent de façon informelle, sont mis en place des temps d'entretien où le projet personnalisé est au cœur de la discussion.

Ces temps permettent, entre autre, de vérifier avec le jeune, l'intérêt (ou pas) du placement, d'évaluer son évolution, de lui permettre de s'exprimer en dehors du contexte de groupe.

3.3.1.3 LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Sur le plan familial, ces jeunes sont souvent issus de familles en difficulté socio-économiques, dissociées fréquemment. Elles n'offrent que très rarement un cadre satisfaisant à l'enfant.

On peut considérer aujourd'hui que l'enfant et les problèmes qu'il pose sont en quelque sorte le résultat symptomatologique de l'équilibre que l'adolescent et sa famille ont établi dans la propre résolution de leurs difficultés intérieures.

Par ailleurs, il est souvent difficile de faire la part dans le comportement d'un enfant, entre ses difficultés relationnelles à l'environnement et ce qui révèle des difficultés inhérentes à sa personnalité profonde.

Dans la mesure des possibles, en collaboration avec les organismes placeurs quant à notre place et rôle respectif, le travail avec les familles est recherché.

Selon les situations, il est même à la base de notre pratique tant il apparaît inconcevable de l'omettre pour la cohérence et pertinence du projet éducatif.

Celui-ci peut prendre plusieurs supports :

- Entretiens téléphoniques,
- Courriers,
- Visites et rencontres.

C'est le référent qui est garant de ce lien. Une rencontre trimestrielle avec la famille doit être organisée dans la mesure où ceci est réalisable. Cette rencontre doit dans l'idéal précéder la synthèse.

3.3.1.4 LE RESEAU / LES PARTENAIRES

Autour de la situation de chaque jeune accueilli, un certain nombre d'intervenants va être amené à collaborer vers un dessein commun en tissant un véritable maillage de ressources et de potentialités. A savoir :

- Les familles.
- Les services extra-institutionnels.
- Les dispositifs de droit commun (Education Nationale).
- Les organismes placeurs (ASE, PJJ ...).
- Les associations sportives, ludiques ...
- Les partenaires professionnels.
- Les écoles et collèges.

Ce travail de réseau se fait par information mutuelle. L'objectif étant d'éviter le morcellement des interventions dans lequel disparaît la globalité de la personne et donc de tendre vers la concordance et la cohésion des diverses interventions.

A ce jour, la complexité induite par la multitude des partenaires conduit l'équipe de direction à réfléchir sur la mise en place d'un réel réseau fonctionnel.

Un éducateur de l'équipe sera chargé de travailler ce réseau et de le renforcer.

3.3.1.5 LA SANTE

En tout état de cause, à son arrivée, le jeune doit rencontrer un médecin généraliste (travaillant avec le Centre Educatif) qui remplira le recueil d'information santé (RIS) (cf annexe), la psychologue de l'établissement et un gynécologue pour les filles.

L'équipe proposera tout au long du placement des rendez-vous avec le généraliste ou des spécialistes selon le projet individuel du jeune.

Le référent santé de l'enfant sera le médecin généraliste.

3.3.1.6 LA CLASSE INTERNE

Les jeunes peuvent intégrer la classe interne pendant des périodes de déscolarisation. Le séjour en classe interne permet d'évaluer les acquis scolaires, les compétences et les goûts des élèves. Ce bilan précise aussi un programme de soutien individuel nécessaire à la re-scolarisation. Ce programme peut-être basé sur du soutien scolaire, la recherche de stages, l'écriture d'un CV ou d'une lettre de motivation.

3.3.1.7 LE PSYCHOLOGUE

Généralités

Le psychologue conçoit les méthodes et met en œuvre les moyens et les techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'il a reçue. A ce titre, il étudie et traite au travers d'une démarche professionnelle propre les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité. Il collabore à la réalisation du projet éducatif tant sur le plan individuel qu'institutionnel.

En pratique

LES JEUNES

- Suivi et soutien psychologique intra institutionnel.
- Entretiens individuels : création du lien, espace de parole et d'écoute.
- Evaluation si nécessaire.

PARTICIPATION AUX REUNIONS

- Proposition de pistes de travail en vue de l'élaboration du projet individuel.
- Evaluation des situations problématiques.

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Il est essentiel de rappeler le principe selon lequel les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants. Le modèle parental reste de prime importance. Cependant, le travail avec la famille se met en place en fonction des demandes et des besoins.

Il se traduit dans la constance d'une sollicitation et d'une incitation à la participation active par des échanges d'informations, des rencontres ponctuelles pour des bilans d'évolution de la situation du jeune, des visites à domicile si nécessaire. En outre, selon la nature des difficultés intra familiales rencontrées, nous pouvons suggérer un travail de thérapie familiale extra-muros.

L'INSTITUTION

- Participation à la réflexion et à l'action sur le fonctionnement institutionnel : collaboration à l'élaboration de projets.
- Collaboration et soutien aux équipes.
- Rôle consultatif sur les questions concernant les jeunes (apport d'éclairage théorique).
- Favoriser le travail en réseau (CMP, ASE, UTAMS, PJJ).

3.3.2 Outils d'action éducative à visée collective

De façon générale, le quotidien permet de donner aux jeunes accueillis des balises, des repères afin qu'ils puissent acquérir des règles de fonctionnement communes. Ceci est un passage nécessaire qui devrait permettre l'intégration du principe de loi.

3.3.2.1 LA REUNION DES JEUNES

Tous les lundis, à l'issue de la réunion d'équipe, une réunion avec les jeunes est organisée, siège d'une projection sur sept jours en ce qui concerne le fonctionnement.

L'équipe de jour au complet participe à cette réunion. Elle est animée par deux éducateurs.

Au regard de la loi du 2 janvier 2002, cette instance reflète la participation des jeunes à leur projet, leur accueil dans une démarche de citoyenneté, où les objectifs éducatifs principaux que sont la responsabilisation, l'autonomisation et socialisation sont favorisés.

Dans cette optique, plusieurs outils et moyens sont à leurs dispositions.

L'objectif de cette réunion est de :

- Programmer les activités de la semaine à venir.
- Traiter les demandes collectives ou individuelles (dans la mesure où ce temps de réunion correspond à ces demandes individuelles, (ex : changer de chambre...)).
- Rappeler le cas échéant les règles de vie.
- Faire émerger les projets à venir en ce qui l'aménagement du lieu de vie, des sorties exceptionnelles, des créations de tout ordre...

- Aider les jeunes à se projeter sur une semaine et à gérer les temps libres.

3.3.2.2 LES ATELIERS ET CHANTIER EDUCATIFS

Les ateliers permettent de repérer et développer des acquis, des compétences ou au contraire, peuvent mettre à jour des difficultés. Ils participent à l'autonomisation, au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils peuvent favoriser l'ouverture à la différence culturelle.

Les chantiers sont utilisés comme support éducatif à l'initiation professionnelle. Ils sont proposés le mercredi et durant les vacances scolaires. Les travaux proposés sont en majorité liés à l'entretien des espaces verts et des bâtiments : peinture, ramassage de feuilles...

3.3.2.3 LES TRANSFERTS

Ils permettent de partir en groupe en dehors des murs de l'Institution pour des séjours à thème (ski, canyon, cheval...). Ils permettent de travailler sur l'ouverture et l'extérieur, le cadre institutionnel étant moins prégnant.

Les interactions avec l'équipe mettent à jour de façon plus pointue la problématique des jeunes accueillis.

On retrouve, suivant les activités, le rapport à la règle, la sécurité, la responsabilité.

La notion de cohésion de groupe est travaillée particulièrement suivant les activités programmées pendant les transferts.

Ces transferts se font sur les temps de vacances scolaires (Eté, Toussaint, Noël, Février et Pâques).

3.3.2.4 LES ACTIVITES

Elles sont mises en place hors des temps scolaires mais surtout les mercredis, les week-ends et les périodes de vacances.

Elles favorisent l'ouverture sur l'extérieur, ne serait-ce que sortir des murs de l'Institution. Ces activités nous permettent de travailler « le dehors ».

3.3.2.5 LES REGLES DE VIE DU GROUPE

Introduction

De façon générale, les règles qui organisent le fonctionnement se réfèrent à des principes de vie sociale. De ces principes, respect des locaux, respect d'autrui et de soi même, tolérance et solidarité, vont découler les droits et les devoirs de chacun, jeunes et adultes.

a) L'accueil

Lors de chaque accueil, une chambre équipée est mise à la disposition du jeune, celui-ci en devient responsable.

Il est également responsable du mobilier et du linge qui est mis à sa disposition.

- La chambre est personnelle et aucun changement ne peut s'opérer sans l'accord préalable de l'équipe éducative.

- Un état des lieux est établi dès l'arrivée, ainsi qu'un inventaire du trousseau. Les affaires doivent être marquées à l'arrivée (linge, objets personnels) dans la mesure du possible.

- L'entretien régulier de la chambre incombe au jeune qui l'occupe.

- Une clef de chambre est mise à la disposition de chaque jeune en contrepartie d'un versement de caution de 5 €.

- Le personnel, éducateurs, personnel d'entretien, a accès à l'ensemble des chambres.

b) Horaires de fonctionnement

Lever et petit déjeuner	7 h 15 à 8 h 30
Repas de midi	12 h 30 à 13 h 30
Etude	17 h 30 à 18 h 30
Douches	18 h 30 à 19 h 30
Repas du soir	19 h 30 à 20 h 30
Douches	20 h 30 à 21 h 00
Temps de coucher	21 h 15 : - de 13 ans 22 H 15 : + de 13 ans

En ce qui concerne les horaires d'activité en journée, ils dépendent du programme défini pour chaque jeune (scolarité, formation, stage...).

c) Vie collective

Le pré-adolescent doit respecter l'intimité de chacun. Par conséquent, il ne peut pénétrer dans la chambre d'un autre en son absence.

Parallèlement, les prêts d'objets ou d'affaires personnelles entre jeunes sont fortement déconseillés car source de conflits.

Dans ce contexte, le prêt d'objets ou d'affaires personnelles engage la responsabilité du jeune qui en prend l'initiative. Selon ce principe, l'équipe éducative ne peut être tenue pour responsable du vol ou de la perte des objets prêtés.

Rappel : les affaires auront été préalablement marquées à l'arrivée.

Quelque soit son mode d'hébergement, chacun est tenu de respecter son entourage. Le soir et en journée, aucun bruit (musique notamment) ne doit gêner le voisinage et les résidents du Centre Educatif l'Estelas.

A partir de 22 heures, tout bruit doit cesser pour respecter le repos de chacun.

Tous les repas (petits-déjeuners, déjeuners, goûters, dîners) sont pris en commun dans la pièce de vie.

Les adolescents participent également aux tâches quotidiennes liées aux repas ainsi qu'à l'entretien des locaux (un planning hebdomadaire établi avec les éducateurs facilite l'implication de chacun)

d) Réunion

Une réunion entre les jeunes accueillis et les éducateurs en service est organisée tous les lundis soir entre 18 h30 / 19 h 15.

Ce moment d'échange doit permettre la prise de parole de chacun autour des questions liées à la vie quotidienne, au fonctionnement, aux projets, à la vie sur le site...

Cette réunion fait l'objet d'un ordre du jour et d'une prise de note. Un cahier est prévu à cet effet.

e) Téléphone

Les téléphones portables sont autorisés, s'ils font l'objet d'une utilisation raisonnable : (aucun appel au-delà de 22 heures). Ils sont collectés le soir par les éducateurs et remis au surveillant de nuit.

Remarque : les éducateurs relèvent le numéro de téléphone des portables de chaque jeune dès l'arrivée.

f) Les projets

Les projets individuels ou collectifs de sortie et d'activités pour les fins de semaine sont proposés par écrit à l'équipe éducative qui les étudie lors de chaque réunion du lundi.

g) Fonctionnement des journées

Le matin, chaque jeune quitte le lieu d'hébergement afin de suivre le programme d'activités scolaires et extra-scolaires établies selon son projet personnalisé.

L'inscription dans ces activités a valeur d'engagement et doit être tenue par chacun. Les activités du mercredi ont également un caractère obligatoire.

Les adolescents scolarisés à l'extérieur bénéficiant de plages libres, en raison de leur emploi du temps ou d'événements particuliers sont accueillis dans la classe interne.

Toute absence injustifiée sur le lieu de scolarité, formation, etc.. est sanctionnée : (suppression de l'argent de poche, interdiction de sortie...).

h) Les interdits

D'une façon générale, les interdits en vigueur sur le Centre Educatif font référence à ceux qui existent dans la vie sociale. Ils concernent aussi bien les résidents que le personnel et chacun a le devoir d'y souscrire pour le bien être de tous.

- Toute forme de violence est proscrite, qu'elle soit verbale (insultes) ou physique ainsi que toute forme de harcèlement à l'égard d'un autre jeune placé ou d'un adulte.

- Gardons à l'esprit que le vol est aussi une violence adressée à autrui en plus d'être un délit.
- Tout acte volontaire de destruction matérielle est également proscrit.

Les relations sexuelles dans l'enceinte de l'établissement sont interdites.

Enfin, l'introduction dans l'établissement de produits dangereux tels que la drogue et l'alcool ainsi que les armes en tout genre sont strictement interdits.

Toute transgression de ces interdits fait l'objet d'une réponse, d'une sanction appropriée en fonction de la transgression commise ou d'une réparation éventuelle.

Le cas échéant, les autorités judiciaires compétentes sont informées et appelées à intervenir. Des plaintes peuvent être déposées.

Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement.

i) Les sanctions

En cas de dégradation (mobilier, revêtements, appareils électroménagers, ...), les réparations nécessaires sont effectuées par le jeune ou financées par ce dernier.

En cas de manquements répétés à ces règles de vie collective des sanctions sont envisagées et décidées par l'équipe éducative.

Elles peuvent, si nécessaire, prendre la forme d'un avertissement ou également entraîner, en cas de récidive, sans perspective d'évolution, la demande d'une rencontre avec les Autorités Administratives ou Judiciaires dont dépend le placement.

Les délits commis au sein de l'établissement ou bien dans le cadre des activités extérieures (vol, recel, agressions diverses, usage ou cession de produits stupéfiants), sont signalés à la gendarmerie la plus proche et peuvent faire l'objet d'une plainte.

Il est rappelé que tout acte délictueux relève des lois et dispositions pénales en vigueur.

3.3.2.6 LES OUTILS D'INFORMATION

Mise en place d'informations sur des thèmes classiques comme la sexualité, les addictions...

Ces formations ou informations sont effectuées par des professionnels extérieurs. Une fois par trimestre, lors d'une rencontre avec les jeunes de l'établissement, nous proposons d'aborder un thème d'actualité, une problématique sociale ou autres. La présence d'un intervenant extérieur en capacité d'échanger sur la question posée donne du crédit à la rencontre car en règle générale les interventions sont de qualité ce que les jeunes ressentent. De plus ces professionnels extérieurs viennent infirmer et appuyer les discours de l'équipe éducative ce qui conforte nos actions au quotidien.

3.3.2.7 LE DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (DIPC) (CF ANNEXE)

3.3.2.8 LE LIVRET D'ACCUEIL (CF ANNEXE)

3.4 OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE

- Une réunion hebdomadaire d'équipe : Adjoint de direction, Psychologue, Educatrice scolaire.
- Une réunion hebdomadaire éducative en présence de l'Adjoint de Direction et/ou du Directeur, de la Psychologue, de l'Educatrice scolaire et de l'équipe éducative, (2 heures).
- Une réunion d'analyse de la pratique une fois par mois.
- Les cahiers de consignes et de liaison.
- Le cahier de procédures (cf annexe).

3.5 UNE JOURNEE TYPE A L'UNITE 1

a) Les jours scolaires

Les levers sont organisés en fonction des transports scolaires et des lieux de scolarisation des jeunes.

Cette année, l'organisation est la suivante :

1 ^{er} lever	6 h 00 pour un départ à 6h45 à destination de St-Gaudens
2 ^{ème} lever	6 h 30 pour un départ à 7h15 à destination de St-Girons
3 ^{ème} lever	7 h 00 pour un départ à 8h00 à destination de Salies-du-Salat.
4 ^{ème} lever	7 h 50 pour un départ à 8h30 à destination des écoles du canton ou pour ceux qui vont bénéficier d'un autre accompagnement, du fait d'une exclusion, d'une grève ou d'une absence de scolarisation.

A 7 h 00, l'éducateur assure le lever des collégiens et les accompagne au petit-déjeuner. Il passe le relais à l'Agent de Service.

De 7 h 15 à 7 h 45 l'Agent de Service réceptionne les jeunes collégiens et assure une présence technique durant le petit déjeuner. Pendant ce temps, l'éducateur en poste assure le lever des plus jeunes.

L'hygiène

L'hygiène est une priorité pour l'équipe éducative qui a mis en place une organisation incontournable pour chaque jeune.

Une douche est obligatoire par jour : le soir ou le matin.

Le mardi et le jeudi les jeunes sont tenus de déposer leur panier linge à la lingerie.

A leur départ, le lit doit être fait et la chambre rangée. Le rangement de la chambre se fera la veille au soir ainsi que la préparation de son linge personnel pour le lendemain.

En quittant la chambre et cela avant de se rendre à la salle à manger, les jeunes ouvrent les fenêtres pour aérer. L'éducateur les refermera. Ils doivent aussi éteindre le chauffage (l'éducateur le rallumera en refermant les fenêtres).

Petit déjeuner

(lait, thé, céréales, jus de fruits, beurre, confiture)

Le lait est chauffé soit par le jeune soit par l'Agent de Service soit par l'éducateur.

Le petit déjeuner est un temps calme.

L'éducateur ou l'Agent de Service vide le lave-vaisselle et passe l'éponge sur la table. Les jeunes peuvent être sollicités en fonction du temps restant et selon leurs attitudes à table : il peut y avoir des sanctions.

b) Le mercredi

Les collégiens vont au collège pour la matinée.

Les écoliers sont pris en charge par l'éducatrice scolaire de 9h à 12h. L'éducatrice scolaire est en charge de la scolarité des jeunes de l'établissement. A ce titre, elle organise leurs emplois du temps en lien avec l'équipe éducative et l'équipe de direction. Dans la mesure où les jeunes n'ont ni classe ni stage une activité leur est proposée.

Pendant ces périodes, l'éducateur de service assure les accompagnements spécifiques (médicaux...) et le travail administratif (rédaction des rapports et des synthèses). Cette permanence éducative est mise en place aussi pour répondre aux situations d'enfants malades, exclus ou pour absences de cours (3 heures minimum).

A 12 h, le groupe de la classe interne (écoliers) déjeune sur l'unité. Les collégiens quant à eux rejoignent le groupe à 13 h 30.

De 13 h 30 à 18 h : l'après-midi du mercredi est consacré soit :

- au soutien scolaire,
- à des chantiers jeunes,
- à des activités extérieures (sportives, culturelles, artistiques).

Il est à noter que nous imposons à chaque jeune de pratiquer une activité de son choix durant l'année.

c) Le goûter et le soutien scolaire

Le retour des écoliers et des collégiens se fait entre 16 h 45 et 17 h 15. Certains jeunes rentreront vers 18 h 30 (St-Gaudens et St-Girons)

Les éducateurs de service récupèrent les jeunes à l'arrêt de bus.

Goûters échelonnés

17 h 05 : Les premiers arrivants goûtent avec un éducateur. Celui-ci veille à ce que le goûter soit équilibré.

Après le goûter, un éducateur prend les enfants un à un pour l'aide aux devoirs.

L'éducatrice scolaire assure pour d'autres jeunes un soutien scolaire plus individualisé et renforcé. L'autre éducateur veille au reste du groupe qui évolue entre les chambres, le dojo, la salle du réfectoire et l'extérieur.

Un premier groupe de primaire est pris en charge par l'éducatrice scolaire de 17 h 20 à 18 h 00, un autre de 18 h à 18 h 45 et un dernier de 18 h 45 à 19 h 30.

Le lundi soir, l'éducatrice scolaire rencontre tous les jeunes et élabore avec eux un programme de soutien pour la semaine.

d) Les repas

Ils se font en deux groupes, les plus jeunes mangent de 19 h 00 à 19 h 45 avec un des deux éducateurs en poste. Les autres de 19 h 50 à 20 h 30 avec l'autre éducateur. Les éducateurs ont en charge de mettre en température les repas. A tour de rôle, les jeunes assurent la mise de table et le nettoyage. Des règles d'organisation du repas sont écrites et affichées ainsi qu'un planning d'organisation à la semaine. En effet, une réunion jeune, animée par les éducateurs, est proposée le lundi soir. Lors de cette réunion, les jeunes sont amenés à s'exprimer :

- Ils font des remarques, des suggestions,
- Ils posent des questions sur la vie quotidienne du groupe.
- Ils s'inscrivent dans les différentes activités que les éducateurs proposent (confection du repas du jeudi soir, ordinateurs, dojo, film tv...).

Les éducateurs peuvent aussi parler dans cet espace de point de dysfonctionnement ou de satisfaction.

Après le repas, l'éducateur amène les plus jeunes sur le groupe pour la douche et pour un temps calme (rangement des chambres, jeux de société, préparation des vêtements du lendemain...).

e) Le week-end

L'éducateur de service arrive à 10 h 00. Les jeunes doivent rester sur le groupe avec le veilleur jusqu'à son arrivée. A l'arrivée de l'éducateur, les

jeunes levés peuvent aller déjeuner au réfectoire accompagnés par ce dernier s'ils ne l'ont pas fait avec le veilleur.

Le week-end, les jeunes peuvent se lever quand ils veulent mais pas après 11h (cela reste à l'appréciation de l'éducateur). Néanmoins, les jeunes, le week-end, doivent répondre à des impératifs :

- Ils doivent faire le ménage dans leur chambre.
- Ils doivent faire leur devoir scolaire.
- Certains sont de service « entretien des véhicules ».

En journée, des sorties et activités leur sont proposées. Le financement de ces activités est en partie assuré par l'Institution (à raison de 4 € / jeune / jour). Certains jeunes, à leur demande peuvent participer aux paiements des activités trop onéreuses.

La confection des repas et les services de mise de table sont à l'appréciation des éducateurs. En règle générale, et du fait du nombre réduit de jeune le week-end tout le monde participe à la préparation des repas. L'éducateur de service finit son service à 22 h 00, il est tenu de veiller à ce que les jeunes soient dans leur chambre à l'arrivée du veilleur à 22 heures.